

**Les frais du contrat Nuances 3D<sup>1</sup>**

Distribué par les Caisses d'Epargne :

**Montant minimum de versement initial****250 €****Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat****Non Applicable****Frais annuels****Frais de gestion du contrat**

Frais des supports (gestion libre)

Support fonds euros

0,70% maximum

Support unités de compte

0,70% maximum

Support euro-croissance

Non Applicable

Gestion pilotée :

Service de Gestion Déléguée

0,15% supplémentaire

Dimension Garantie

0,25% supplémentaire

**Frais de gestion des unités de compte**

1/ Gestion libre

Fonds actions<sup>2</sup> (moyenne)

1,86%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0,18%

Fonds obligations (moyenne)

0,94%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0,16%

Fonds immobilier<sup>4</sup> (moyenne)

1,34%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0%

Fonds diversifiés (moyenne)

1,63%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0,47%

Fonds monétaires (moyenne)

0,37%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0%

Fonds alternatifs (moyenne)

1,40%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0,57%

2/ Mode(s) de gestion pilotée

Service de Gestion Déléguée (moyenne)

1,6%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0,13%

Dimension Garantie (moyenne)

1,53%

*Dont taux de rétrocessions de commissions<sup>3</sup>*

0,24%

**Autres frais annuels**

Frais forfaitaires

Non Applicable

Frais proportionnels

Non Applicable

**Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)**

Frais sur versement

3,5% maximum

Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)

Gratuit

Frais d'arbitrage

proportionnels

0,80% maximum

nombres d'arbitrages gratuits par an

0

Frais de transfert sortant vers un autre produit

Gratuit

Frais sur les versements de rente

3%

Frais de rachat<sup>5</sup>

Gratuit

<sup>1</sup> Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.<sup>2</sup> La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.<sup>3</sup> Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.<sup>4</sup> La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.<sup>5</sup> Sauf pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières